

# RÈGLEMENT DU 34ème ROTARY TOUR DU BOUCHON

Du 2 octobre 2022

## HORAIRES

10 h 10 course « enfants » parcours de 800 m, jusqu'à 11 ans

10h 30 course « familles » parcours de 3000 m à partir de 12 ans

11 h 00 départ du " Rotary Tour du Bouchon " course de 7000 m à partir de 16 ans

ITINERAIRE : Voir annexe

## DEPART et ARRIVEE

Rue de la République à Troyes (Place du Marché des Halles), jugée jusqu'à 12 h

Les coureurs respecteront les règles sanitaires (port du masque, distanciation sociale...) en vigueur au moment de la course.

## ORGANISATION

Par le Rotary Club Troyes Val de Seine en partenariat avec le Rotary Club Troyes Augustobona, le service des sports de la ville de Troyes et les juges arbitres du Comité de l'Aube d'Athlétisme.

## CLASSEMENT :

**Pas de classement pour la course de 800 m et pour la course de 3000 m**

Classement « SCRATCH » pour la course de 7000 m, **chronométrage par puce électronique**

Handisports : un classement séparé pour les fauteuils et pour les handbikes récompensera le premier de chaque catégorie.

## RECOMPENSES

A l'arrivée Rue de la République à Troyes (Place du Marché des Halles), pour les trois premières femmes, pour les trois premiers hommes de la course « Rotary Tour du Bouchon » et pour les handisports : le premier fauteuil et le premier handbike

## INSCRIPTIONS

**Recommandée le site internet :** <https://www.rotary-tourdubouchon.fr>

**Si empêchement ou difficulté :** Place Alexandre Israël devant l'Hôtel de ville à TROYES, le samedi 1<sup>er</sup> octobre de 9 heures à 18 heures et le dimanche 2 octobre jusqu'à 10h00

***Les dossards seront à retirer sur la place Alexandre Israël devant l'Hôtel de ville à TROYES, le samedi 1er octobre de 9 heures à 18 heures et le dimanche 2 octobre jusqu'à 10h00***

**La clôture des inscriptions sur le site internet est fixée au vendredi 30 septembre 2022 à 24h.**

**Les Clubs Rotary Troyes Augustobona et Troyes Val de Seine s'engagent à respecter la réglementation en vigueur le jour de la manifestation notamment en ce qui concerne celle relative à la pandémie COVID.** Sont autorisés à participer avec leur licence : les licenciés FFA et FFtri ainsi que UFOLEP, FSGT, sur laquelle est fait mention « course à pied » en compétition,

**Les autres participants doivent présenter un certificat médical « autorisant la pratique de l'athlétisme ou la « course à pied en compétition » datant de moins d'un an, y compris pour les handisports Les autres licences ne seront pas acceptées.**

***Tous les mineurs qui participent devront être munis d'un certificat médical autorisant la course à pied en compétition ET d'une autorisation parentale.***

**Handisports :** Les fauteuils non motorisés et les handbikes sont autorisés

## **TARIFS**

L'inscription sur internet est au tarif de **8 euros** par personne. *Paiement possible par carte sur le site Web*

**Les inscriptions des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022 sur la place Alexandre Israël devant l'Hôtel de ville à TROYES seront au tarif de 10 €**

Le paiement se fait soit en espèces ou par chèque à l'ordre du Rotary Tour du Bouchon, contre remise du dossard.

## **SECURITE**

Elle est assurée d'une part par l'Association Départementale de Protection Civile de l'Aube (ADPC 10) et d'autre part, par les commissaires de course désignés par le club, munis d'un brassard.

Par ailleurs la Police Municipale est présente sur les points stratégiques et ouvre la course.

Les vélos ou autre véhicule sont interdits sur le circuit

Les casques audio et les écouteurs sont interdits pendant la course

Les participants aux différentes courses acceptent d'être contrôlés dans le cadre d'un examen anti-dopage

## **ASSURANCE**

Les Rotary Clubs ont souscrit une assurance responsabilité civile qui ne garantit que les conséquences des accidents dont il serait reconnu responsable en tant qu'organisateur de la course. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs y compris les handisports de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leur propre risque.

En cas d'abandon, de disqualification, la responsabilité de l'organisateur est dérogée.

## **MODIFICATIONS**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les horaires, voire d'annuler les courses sans que les coureurs ne puissent prétendre à une indemnisation ou au remboursement de frais divers.

## **DROIT A L'IMAGE**

Les participants autorisent les organisateurs et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée prévue par la loi.

## **DROIT D'UTILISATION DE L'ADRESSE MAIL**

En indiquant son adresse mail sur le bulletin d'inscription à la course du Tour du Bouchon, le participant accepte de recevoir des messages du Rotary et de ses partenaires : sponsors et médias.

## **TOUTE INSCRIPTION IMPLIQUE LA PRISE DE CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT**